

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 4 février 2026 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 29 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations : 7	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT	M. Christian CHEVREUX	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc RETY	M. Luc LE LORC'H	Mme Leïla BELKAID
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Monique ISSAD	Mme Myriam HENNEQUIN
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Christophe SAGE	Mme Hélène MARTEEL
M. Christian BOUCASSOT	Mme Patricia QUELIN	Mme Anne MILLOT
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	
Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX	
Membres absents		
M. Jean-Luc JONCOUR (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)	
M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	M. Fernando NOVO (pouvoir à Mme Valérie GRANDET)	
Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Patricia QUELIN)		

N° 2026-004 : Attribution d'aides à la mobilité douce

Sur proposition de Monsieur Gaëtan GUERMONPREZ, Conseiller Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU, la délibération N° 2019-047 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2019 décidant de la mise en place d'une aide à la mobilité douce au profit des Longviciens et approuvant le règlement d'intervention de ce dispositif,

VU, la délibération N° 2021-024 du Conseil Municipal du 22 mars 2021 approuvant le nouveau règlement d'intervention et le nouveau formulaire de demande d'aide à la mobilité douce avec extension des aides aux vélos cargos,

CONSIDÉRANT l'instruction de 2 dossiers déposés par des Longviciens et remplissant toutes les conditions énoncées par le règlement d'intervention du dispositif,

ATTRIBUE, dans le cadre du dispositif d'aide à la mobilité douce, les aides financières suivantes pour un montant de 525 € :

Objet	Nombre de dossier éligible	Montant de l'aide par dossier	Montant total attribué
Vélo à assistance électrique	1	300 €	300 €
Vélo à assistance électrique	1	225 €	225 €
Vélo classique	0		//
Total	2		525 €

DIT que ces aides seront réglées sur le chapitre 204 du budget en cours,

DIT que ces subventions d'équipement seront amorties sur une durée d'une année,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours,

CHARGE Madame la Maire de la signature de tout acte relatif à la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS